

## La Classe perdue

C'est cette classe qui pense avec son esprit et éclaire les autres par sa pensée ; qui sent avec son cœur et répand autour d'elle la délicatesse du sentiment ; qui purifie la vie par son goût et la rend aux hommes plus belle, plus limpide, plus pure ; qui allume dans les âmes la flamme du beau et emplit les cœurs d'un désir de vérité, de bonté et de beauté.

C'est la classe des écrivains et des savants — ceux qui font de leur langue et de leur plume un moyen de communication avec les hommes, pour leur enseigner ce qu'ils ignorent, leur révéler ce qu'ils ne voient pas, leur faire goûter ce qu'ils n'ont jamais goûté, et leur faire aimer ce qui n'aurait jamais effleuré leur pensée.

C'est cette classe qui fait des hommes de véritables hommes, en leur ouvrant des horizons nouveaux, en leur offrant les moyens de sentir qu'ils sont nés pour être maîtres et non esclaves, pour être honorés et non avilis, pour être libres et non soumis ; pour parcourir la terre en la connaissant et en la maîtrisant, tirant profit de ce que Dieu y a déposé pour le bien des hommes ; pour affronter les conditions de la vie avec la connaissance de leurs réalités, la compréhension de leurs subtilités, et la force de résoudre leurs problèmes, d'adoucir leurs épreuves et de surmonter les calamités et les obstacles qu'elles soulèvent.

Et pourtant, cette classe est perdue — négligée, délaissée, privée même de ses droits les plus simples et les plus essentiels : celui de la loi sur les droits d'auteur.

Je n'écris pas ceci pour me plaindre de qui que ce soit ni pour plaider ma cause auprès de quiconque ; je n'ai jamais aimé me plaindre des hommes ni à eux. Je l'écris pour éveiller les écrivains et les savants à la conscience de leur place, dans l'espoir qu'ils se mettront eux-mêmes là où ils méritent d'être, ou du moins là où la société les a placés. Ils oscillent entre ces deux positions, sans pouvoir en trouver une troisième où se réfugier.

Ils doivent choisir : ou bien demeurer tels qu'ils sont — oubliés, ignorés, sans que personne ne se soucie d'eux ni ne leur témoigne de respect ; ou bien prendre en main leur destin, unir leurs voix et rappeler à la société leur valeur, afin que leurs droits soient protégés comme le sont ceux des autres. Qu'aucune décision ne soit prise à leur sujet en leur absence, ni même en leur présence, sans qu'on leur demande leur avis, comme le disait le poète ancien :

« Les affaires sont tranchées quand Saad est absent,  
Et l'on ne le consulte pas même lorsqu'il est présent. »

On a beaucoup parlé de la loi sur les droits d'auteur. Elle fut proposée il y a longtemps — peut-être par un homme de lettres qui lui ouvrit la voie du Parlement autrefois. Puis elle ressuscita dans l'ère nouvelle après un long sommeil ; on dit alors qu'elle prit vigueur et atteignit le Conseil des ministres, prête à devenir une loi vivante et efficace. Puis, disait-on, elle se refroidit de nouveau et retourna à l'étude.

Les écrivains en parlèrent — de loin, de très loin — car nul ne demanda leur avis ni ne chercha leur conseil. Récemment encore, on dit que la loi a repris sa route vers le Conseil des ministres — pour la deuxième ou la troisième fois, je ne sais. Et pendant tout ce temps, les écrivains ne furent ni consultés ni conviés.

Ils ne s'adressèrent pas d'eux-mêmes au gouvernement, n'ayant pas coutume de le faire ; et le gouvernement ne les appela pas, n'ayant pas coutume de les inviter ni de solliciter leur avis. Et quand bien même il l'aurait voulu, il n'aurait su vers qui se tourner : car, Dieu merci, les écrivains et les savants sont nombreux — mais leurs tempéraments sont divers, leurs écoles de pensée éloignées (et cela est légitime), tandis que leur organisation est dispersée — et cela ne l'est pas.

Dans notre monde moderne, l'individu ne peut prospérer sans s'unir à d'autres, ni l'homme isolé trouver sa voie sans structure ni organisation.

Ainsi, le gouvernement consulta d'abord les juristes — comme il est naturel — puis les musiciens et les chanteurs, qui se présentèrent d'eux-mêmes ou furent convoqués par lui ; car ils sont plus forts que les écrivains et les savants, plus aptes à se faire entendre et à faire respecter leurs intérêts.

Dieu m'en garde de leur en vouloir ou d'en douter ! Les musiciens et les chanteurs ont des droits qu'il faut défendre, et l'État doit les protéger de toute sa puissance et de toute son autorité.

Mais ce que je reproche, ce n'est pas au gouvernement : c'est aux écrivains et aux savants eux-mêmes, car ils ont négligé leur cause, et les autres les ont négligés à leur tour.

Absorbés par la littérature et la science, ils ont oublié de défendre la littérature et la science. Le gouvernement les protège, comme il protège le reste des citoyens, sans les consulter ni les associer — et cela leur suffit, ils s'en accommodent.

Nul parmi eux n'est allé trouver les autorités pour exposer son opinion sur cette loi — qu'ils connaissent pourtant en partie, qu'ils approuvent pour un peu, qu'ils désapprouvent pour un peu. Le gouvernement n'a convoqué aucun d'eux, ne sachant qui convoquer. Et si la loi vient à être promulguée avec des dispositions qu'ils désavouent, ils ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Jamais ils ne se sont réunis pour l'étudier, ni aucun d'eux n'a pris le temps d'en examiner le contenu, comme si cela ne les concernait ni de près ni de loin, comme si cela ne touchait pas leurs droits ni ceux de leurs familles.

Quelques questions ont été soulevées dans la presse ; quelques-uns y ont répondu, ici ou là — comme ils le font toujours — mais aucun ne l'a abordée comme une question vitale qui touche leur existence même et l'avenir de leur œuvre.

Peut-être beaucoup d'entre eux n'y attachent-ils aucune importance, n'en comprennent-ils pas la portée, ne soupçonnent-ils pas qu'elle les concerne ou qu'elle protège leurs œuvres contre le pillage et la perte.

Ils demeurent, pour la plupart, tels que les écrivains de l'Antiquité : considérant la littérature comme de simples paroles ; satisfaits qu'on les leur attribue ; contents, si un voleur les dépouille, de protester par d'autres paroles — comme le faisaient jadis les poètes lorsqu'ils s'accusaient mutuellement de plagiat.

Nos écrivains et nos savants sont si absorbés par leur œuvre qu'ils oublient leurs droits. Certains se demandent même pourquoi le gouvernement s'en mêlerait. « Les écrivains n'ont-ils pas toujours défendu la littérature eux-mêmes ? » disent-ils. « Pourquoi l'État interviendrait-il dans ce qui ne le regarde pas ? La littérature n'est-elle pas parole ? Et la parole ne se défend-elle pas par la parole ? »

Quant à l'idée que ces paroles ont une valeur reconnue par la loi — des droits et une propriété à protéger — c'est là une nouveauté à laquelle ils n'ont jamais songé.

Ils croient — comme ils croient tant de choses — qu'ignorer ces “bagatelles” est une marque de noblesse, une preuve qu'ils s'élèvent au-dessus des soucis matériels et des profits immédiats.

L'écrivain, pensent-ils, est un artiste ; et l'art est beauté — beauté qui doit absorber son créateur tout entier, comme si la musique n'était pas un art, comme si le chant n'était pas un art, comme si l'un et l'autre n'étaient que métiers exercés pour le gain.

Ainsi pensent beaucoup de nos hommes de lettres et de science : ils vivent dans un monde ancien, sans voir que le monde autour d'eux a changé — sans sentir que la vie de l'écrivain elle-même a profondément changé.

Aujourd'hui, en Orient comme en Occident, les écrivains et les savants appartiennent à des associations — certaines vouées à la recherche et à la diffusion du savoir et de la littérature, au renforcement des liens entre penseurs à travers les continents ; d'autres dédiées à la défense de la création contre le vol, la contrefaçon et les atteintes des profanes.

La vie de l'écrivain en Orient aussi s'est transformée. Il n'y a plus de nobles ni de grands seigneurs pour protéger la littérature et la science par amour, par vanité ou par fierté. L'écrivain et le savant sont désormais livrés à eux-mêmes : chacun doit gagner sa vie à la sueur de son front et trouver malgré tout le temps de créer.

La littérature, comme la science, n'est plus produite pour le seul plaisir de son auteur ou de son entourage ; elle est produite pour l'humanité entière. Mais le devoir de l'écrivain demeure : ne pas avilir son art en le réduisant à un moyen de profit. Qu'il crée pour la beauté d'abord — mais qu'il ne néglige pas pour autant de défendre son droit de tirer légitimement profit de son œuvre.

Beaucoup d'écrivains voient leurs œuvres traduites en d'autres langues, diffusées, imprimées, adaptées au cinéma — soumises à cette loi économique bien connue : l'offre et la demande. De là naissent des intérêts à protéger et des droits à garantir.

Nulle protection n'est possible, pour ces droits, ni dans le pays de l'auteur ni à l'étranger, sans la loi ; et la protection de ce que créent les autres pays est la condition même de la protection de ce que nous créons nous-mêmes.

Tout cela, les étrangers l'ont compris depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais nos écrivains et nos savants l'ignorent — ou, s'ils le savent, n'y prêtent aucune attention.

Puis ils se plaignent lorsque les éditeurs, les diffuseurs ou les cinéastes les exploitent. Ils se plaignent lorsque la pauvreté les accable, lorsque la recherche du pain quotidien les empêche de produire. Ils accusent d'abord le temps — comme l'ont fait de tout temps les écrivains — disant de leur métier qu'il est malheur et misère. Puis ils accusent l'État, qui ne les soutient ni ne les protège.

Mais ils feraient mieux de s'en prendre à eux-mêmes. C'est leur devoir d'honorer leur vocation pour que les autres l'honorent ; d'en prendre soin pour que les autres s'en soucient. S'ils défendent leurs droits et leur dignité, l'État sera tenu de les défendre à son tour.

Qu'ils cessent donc de se plaindre du temps. Et si la plainte doit subsister, qu'elle devienne art — source de beauté plutôt que d'amertume. Car le temps ne prête pas l'oreille à leurs lamentations, mais leurs lamentations peuvent encore toucher les cœurs et éveiller le goût.

Et l'on a dit jadis : « *Aide-toi, le ciel t'aidera.* »

Que les écrivains donc se ressaisissent, qu'ils unissent leurs voix, qu'ils se donnent un représentant pour parler en leur nom, défendre leurs droits, et les préserver du sort de cette *classe perdue* dont le poète ancien disait :

« Je suis comme la lampe qui se consume  
Pour éclairer les autres. »

*Ṭāhā Ḥusayn*  
*Al-Jumhūriyya, 18 janvier 1954*